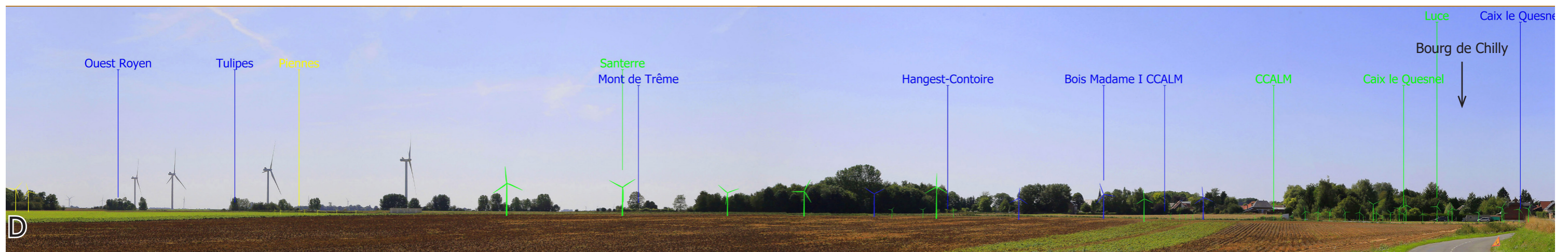
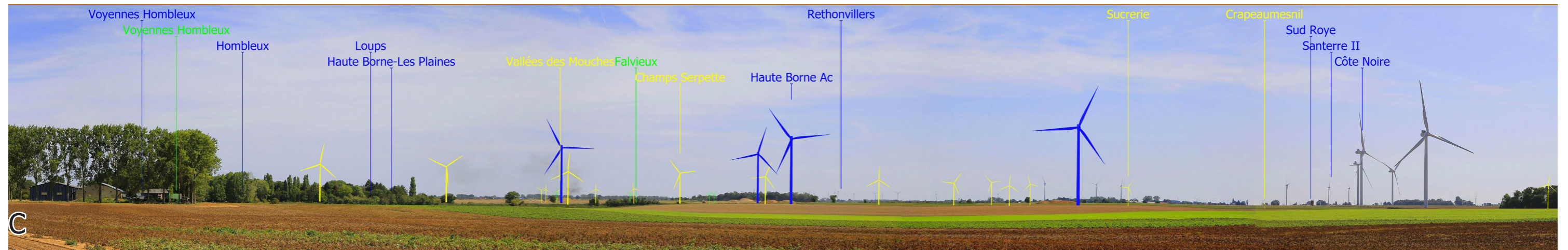
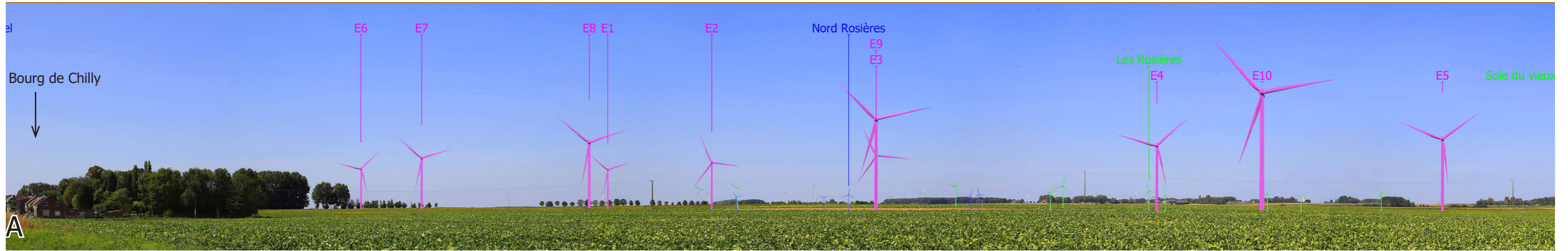
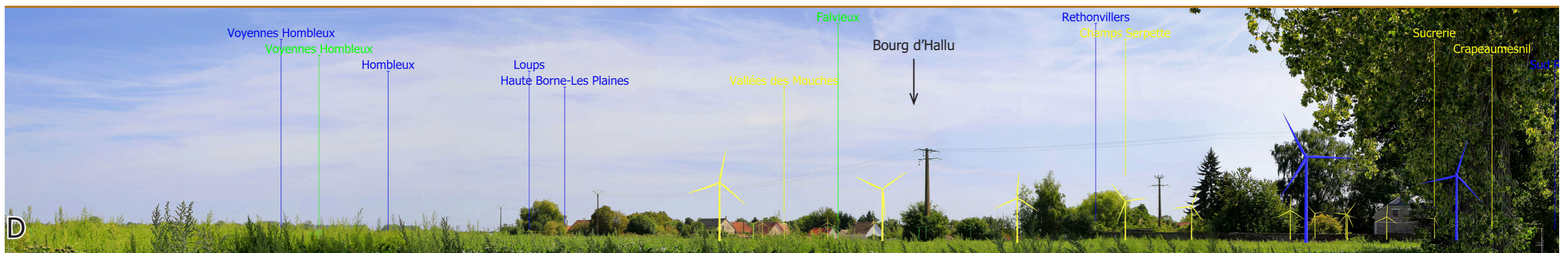
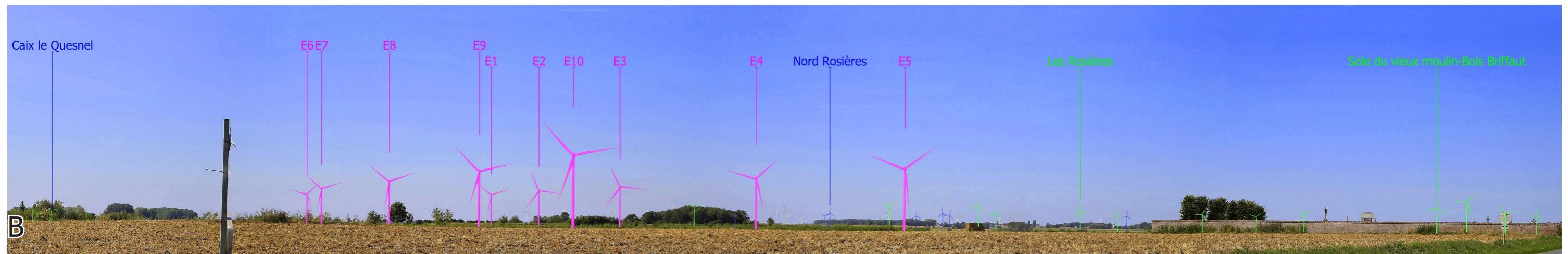
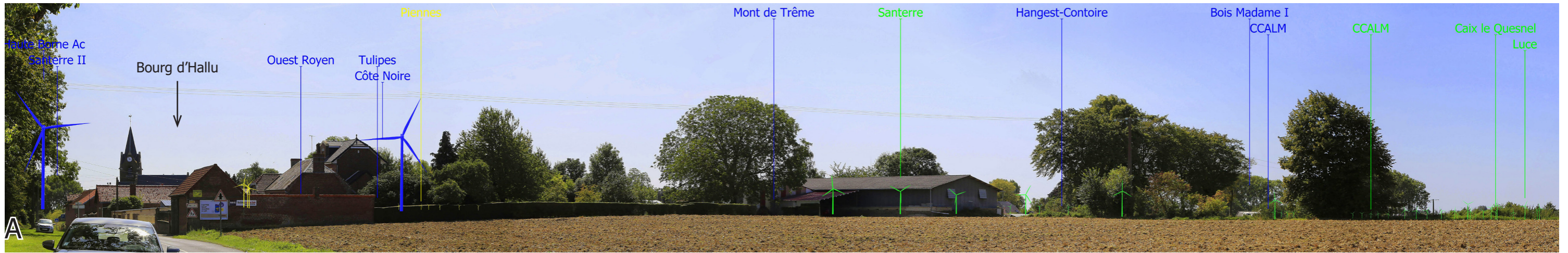


Photomontage 9 à 360° Silhouettes. Depuis la RD39 entre Chilly et Hallu (exemple depuis le sud)



Photomontage 10 à 360° Silhouettes. Depuis la sortie nord d'Hallu sur RD132 (exemple depuis le sud-est)



Photomontage 58. Depuis le bourg de Hallu (exemple au centre du bourg)

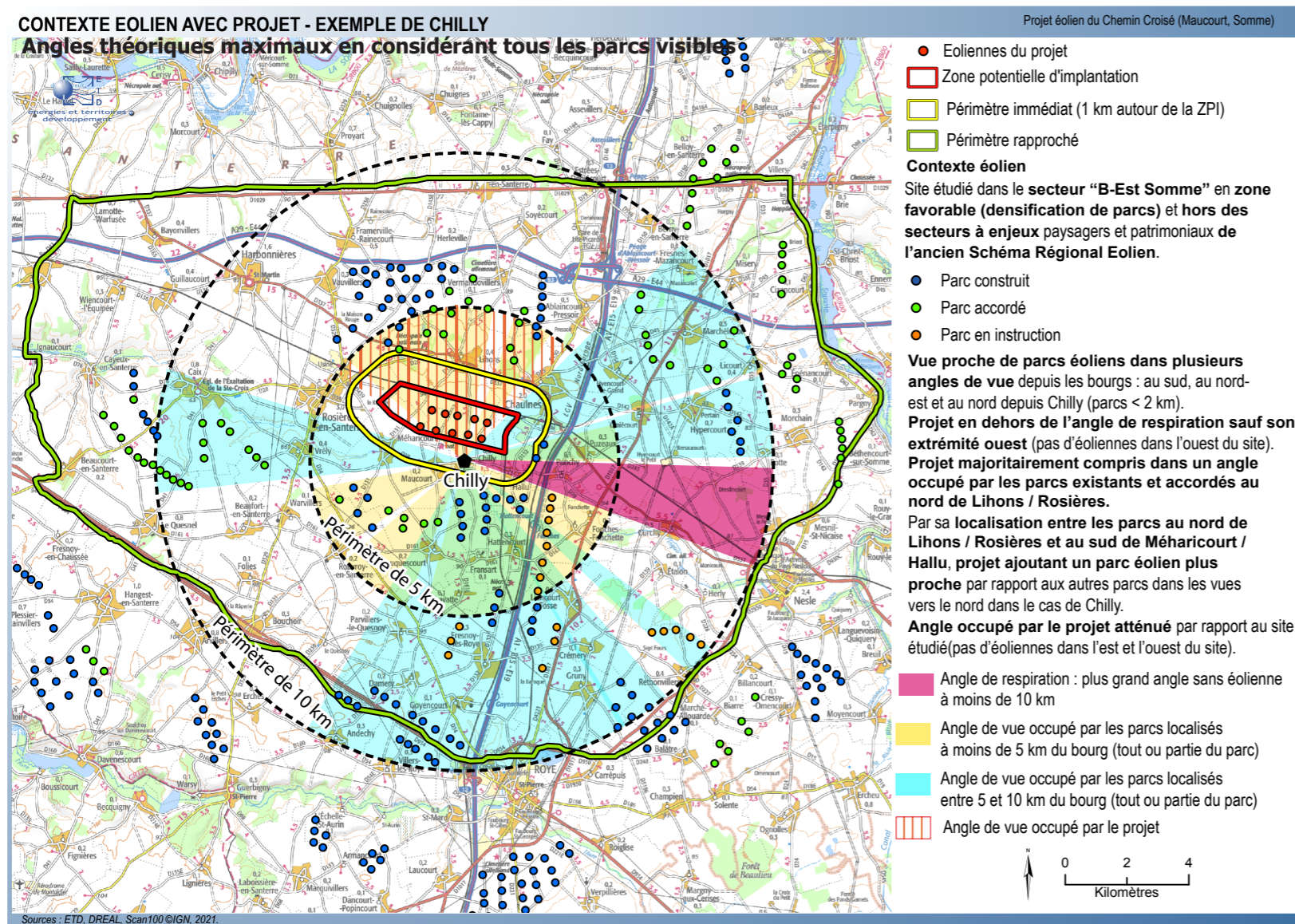


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Se reporter au carnet de photomontage pour la perception terrain du projet dans un angle de 45°

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Chilly au sud



Carte 75. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Chilly

Le bourg de Chilly est localisé à environ 1 km au sud du projet.

Dans le **coeur de bourg**, des perceptions des **éoliennes du projet** sont **possibles**. Elles sont cependant **limitées par la présence du bâti qui crée un premier plan** (photomontage 8).

Les **perceptions les plus proches** s'organisent depuis les **habitations en limite nord du bourg** et sont illustrées par les photomontages 7 et 9. Au coeur du bourg toujours, mais plus au sud, le photomontage 60 (mairie de Chilly) prouve une présence toute aussi forte des éoliennes, avec un impact modéré à fort. A l'est également, en limite d'habitation (photomontage 59), le projet est bien présent et domine le bourg avec un rapport d'échelle très défavorable. Des vues proches concernent aussi les **accès au bourg** depuis la route RD39 à l'est (photomontage 9) et à l'ouest (photomontage 7), et depuis la route locale entre Chilly et Lihons qui traverse le projet.

Depuis la RD39, le projet n'est pas dans l'axe de la route dans lequel s'inscrit le bourg de Chilly. Il l'est depuis les routes locales au sud et au nord du bourg.

La carte ci-contre localise le projet et les autres parcs autour du bourg de Chilly. Elle est complétée par le tableau de calculs d'indices effets cumulés. La **méthodologie** définit que le dépassement d'au moins deux des seuils indique une **saturation visuelle potentielle**, ce qui est donc le cas au vu des résultats (**les trois seuils étant dépassés : l'indice d'occupation, l'indice de densité, l'angle de respiration**). Cependant, les calculs montrent que ces **seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet**. Les photomontages à 360° informent que les parcs éoliens plus lointains ne sont pas tous visibles, les résultats théoriques des indices sont donc à nuancer.

L'**espace de respiration** (plus grand angle continu sans éoliennes) est **conservé** en considérant les **parcs existants et accordés**, et **très peu modifié (de 3°)** en considérant l'**ensemble des parcs éoliens**.

L'indice de densité augmente de 0.01 avec le projet.

Les photomontages 7 et 9 réalisés à 360° illustrent la perception de parcs proches à lointains, qui occupent la majorité de la vue à 360° avec des parcs vers le nord (les parcs Nord Rosières, les Rosières, Sole du vieux moulin / Bois Briffaut, Ablaincourt), vers l'est (2 éoliennes de la Haute Borne, de Champs Serpette), vers le sud (Sucrerie, Santerre II, Côte Noire, Santerre, Bois Madame). La vue est plus fermée vers l'ouest avec la présence des boisements autour du bourg de Chilly (photomontage 9) et de celui de Maucourt (photomontage 7).

Le projet se lit sur le plateau, en avant-plan des parcs Nord Rosières/Les Rosières, Sole du vieux moulin / Bois Briffaut plus lointains au nord. Il s'inscrit dans une vue déjà occupée par l'éolien. En effet **l'angle ajouté par le projet correspond à la somme des angles entre ces parcs et non à l'ajout d'un nouvel angle supplémentaire en extension de l'angle éolien existant** (augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon de 22° avec et sans les parcs en instruction).

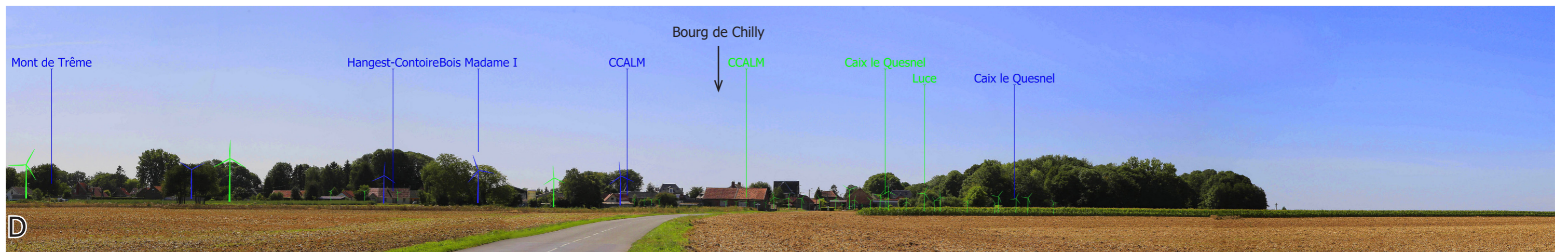
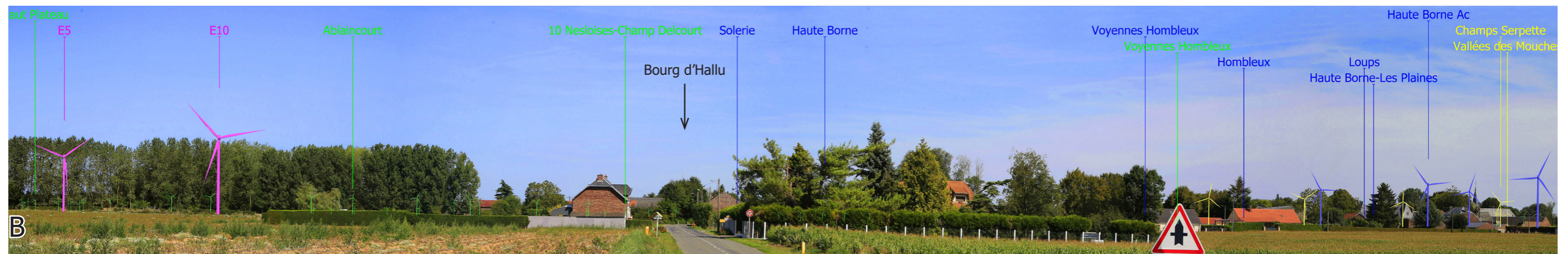
Il augmente cependant l'effet d'encerclement du bourg en créant des éoliennes plus proches vers le nord depuis un bourg ayant déjà des parcs proches dans d'autres axes visuels. Dans les vues dégagées depuis les accès au bourg et depuis les habitations en limite nord du bourg, la **géométrie** du projet est **lisible, en deux lignes** de 5 éoliennes orientées est/ouest.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (recul du projet vers le nord, emprise du projet diminuée par rapport au site étudié).

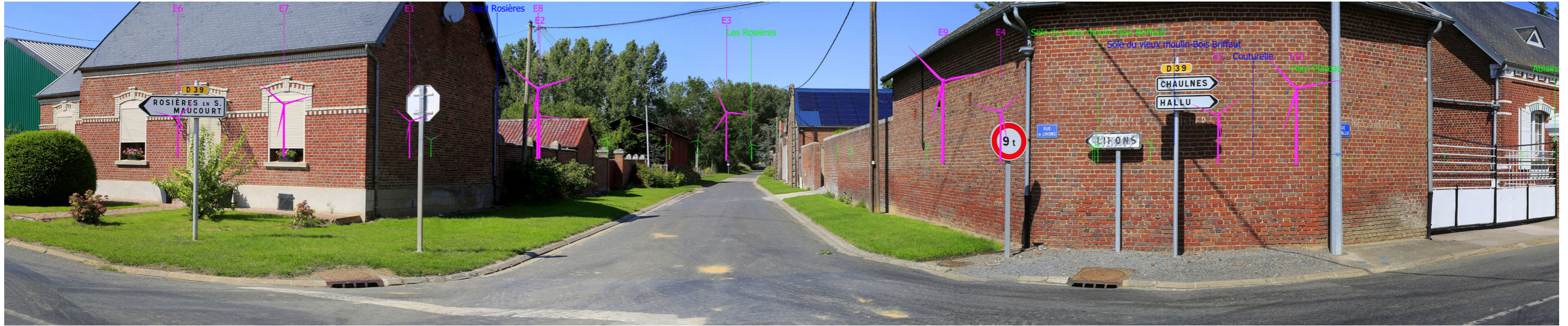
Bourg		Chilly			
Périmètre d'étude		Immédiat			
Localisation par rapport au projet		0,9 km			
Distance du point de calcul à l'éolienne la plus proche		0,9 km			
		Avec les parcs construits accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	180°	202°	200°	222°
	Différence		22		22
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	76°	76°	65°	65°
	Différence		0		0
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	256°	278°	265°	287°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
Indice de densité	Différence		22		22
	Indice	0,29	0,31	0,31	0,32
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
Angle de respiration	Différence		0,01		0,01
	Angle en °	33°	33°	28°	25°
Synthèse	< seuil de 90°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence		0		3
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
	Différence		0		0

Tableau 29. Indices effets cumulés depuis Chilly (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)

Photomontage 7 à 360° Silhouettes. Depuis la sortie ouest de Chilly sur la RD39 (exemple depuis le sud)



Photomontage 8. Depuis le centre bourg de Chilly (exemple en coeur de bourg)

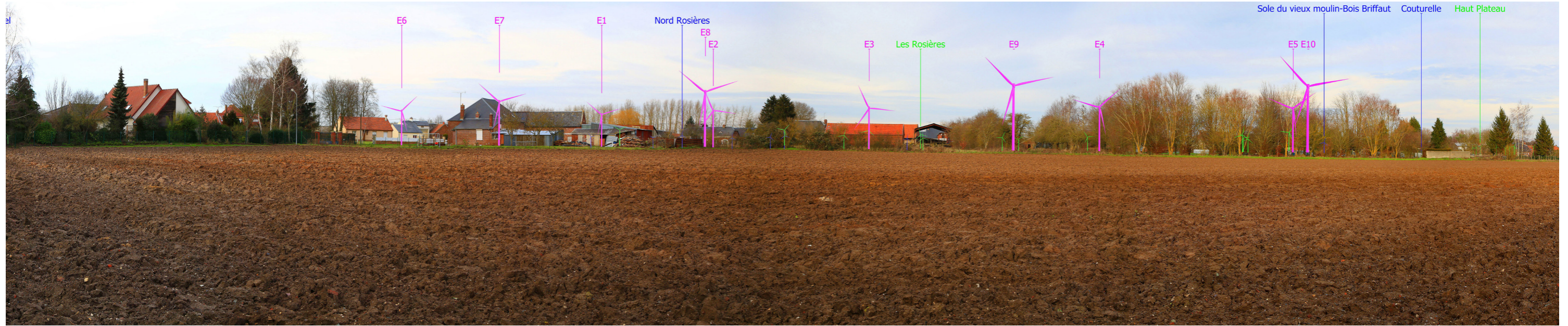


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

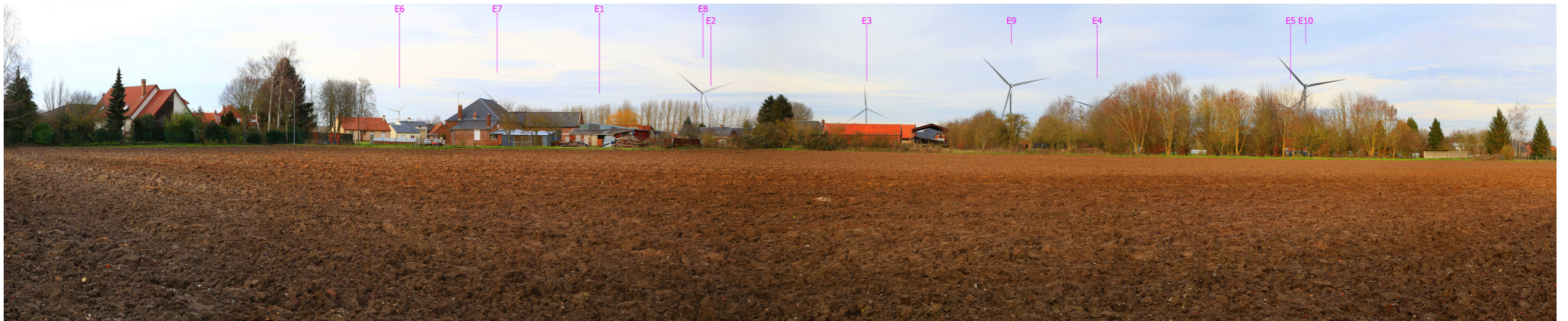


Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Se reporter au carnet de photomontage pour la perception terrain du projet dans un angle de 45°

Photomontage 59. Depuis le sud du bourg de Chilly (exemple au sud du bourg)

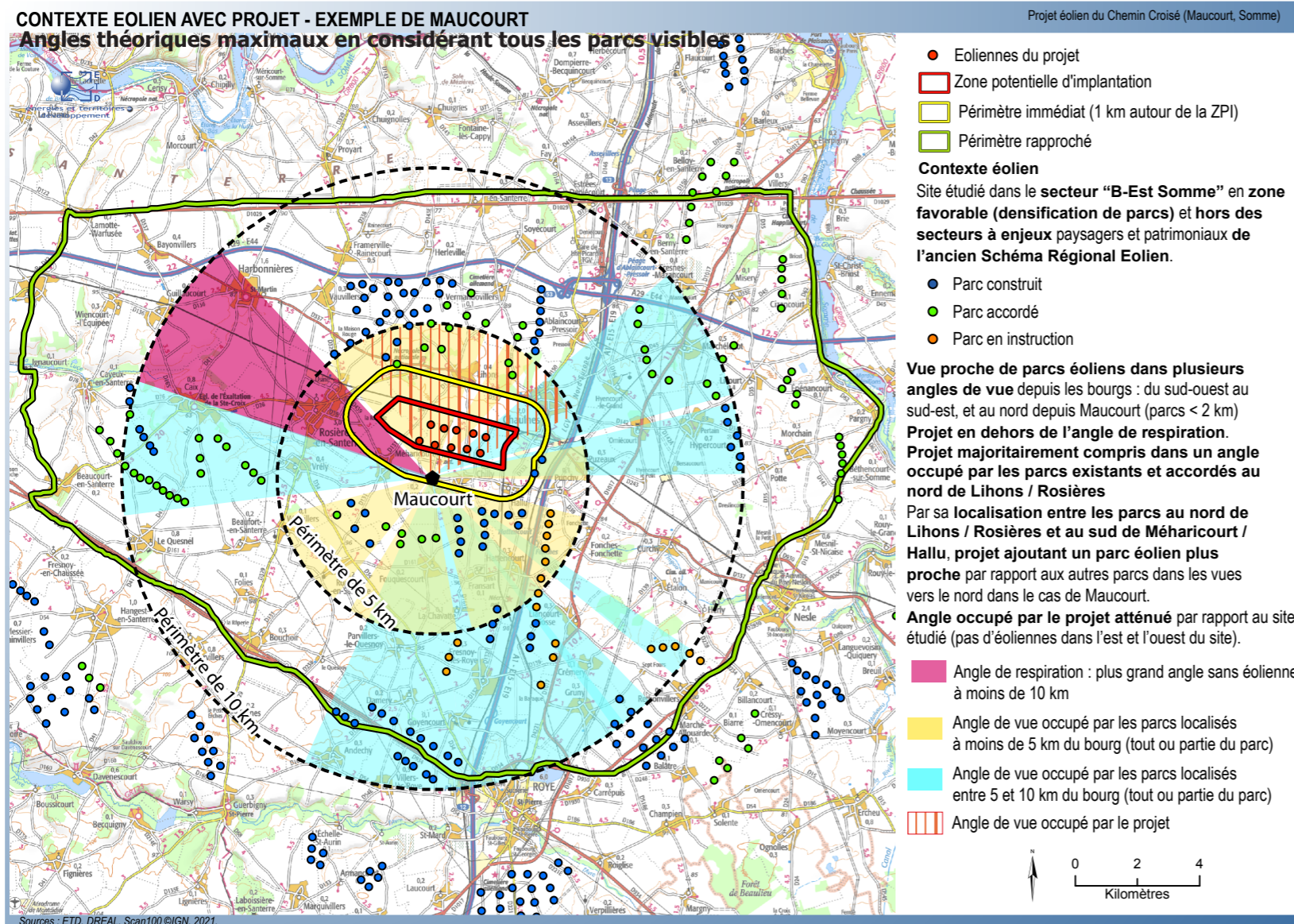


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Se reporter au carnet de photomontage pour la perception terrain du projet dans un angle de 45°

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Maucourt au sud



Carte 76. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Maucourt

Le bourg de Maucourt est localisé à environ 1 km au sud du projet.

Dans le **coeur de bourg**, des perceptions des **éoliennes du projet** sont **possibles. Elles sont cependant limitées par la présence du bâti qui crée un premier plan** (photomontages 6 et 61).

Les **perceptions les plus proches** s'organisent depuis les **habitations en limite nord du bourg** et sont illustrées par les photomontages 5 et 7.

Des vues proches concernent aussi les **accès au bourg** depuis la route RD39 à l'ouest (photomontage 5) et à l'est (photomontage 7). Depuis la RD39, le projet n'est pas dans l'axe de la route dans lequel s'inscrit le bourg de Maucourt. Il l'est depuis la route locale au sud entre Fouquescourt et Maucourt.

La carte ci-contre localise le projet et les autres parcs autour du bourg de Maucourt. Elle est complétée par le tableau de calculs d'indices effets cumulés. La **méthodologie** définit que le dépassement d'au-moins deux des seuils indique une **saturation visuelle potentielle**, ce qui est donc le cas au vu des résultats (**les trois seuils étant dépassés : l'indice d'occupation, l'indice de densité, l'angle de respiration**). Cependant, les calculs montrent que ces **seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet**.

Les photomontages à 360° informent que les parcs éoliens plus lointains ne sont pas tous visibles, les résultats théoriques des indices sont donc à nuancer.

L'**espace de respiration** (plus grand angle continu sans éoliennes) est **conservé** (avec et sans les parcs en instruction).

L'indice de densité augmente de 0.02 avec le projet en considérant seulement les parcs construits et accordés, et de 0.01 avec les parcs en instruction.

Les photomontages 5 et 7 réalisés à 360° illustrent la perception de parcs proches à lointains, qui occupent la vue vers le nord (les parcs Nord Rosières, les Rosières, Sole du vieux moulin / Bois Briffaut, Ablaincourt), et vers le sud (Sucrerie, Santerre II, Côte Noire, Santerre, Bois Madame). La vue est plus fermée vers l'ouest et l'est avec la présence des boisements autour des bourgs de Méharicourt, de Maucourt et de Chilly.

Le projet se lit sur le plateau, en avant-plan des parcs Nord Rosières/Les Rosières, Sole du vieux moulin / Bois Briffaut, Ablaincourt plus lointains au nord. Il s'inscrit dans une vue déjà occupée par l'éolien. En effet **l'angle ajouté par le projet correspond à la somme des angles entre ces parcs et non à l'ajout d'un nouvel angle supplémentaire en extension de l'angle éolien existant** (augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon de 21° avec et sans les parcs en instruction).

Il augmente cependant l'effet d'encerclement du bourg en créant des éoliennes plus proches vers le nord depuis un bourg ayant déjà des parcs proches dans d'autres axes visuels.

Dans les vues dégagées depuis les accès au bourg et depuis les habitations en limite nord du bourg, la **géométrie** du projet est **lisible, en deux lignes** de 5 éoliennes orientées est/ouest.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (recul du projet vers le nord, emprise du projet diminuée par rapport au site étudié).

Bourg		Maucourt			
Périmètre d'étude		immédiat			
Localisation par rapport au projet					
Distance du point de calcul à l'éolienne la plus proche		1,0 km			
		Avec les parcs construits accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	186°	220°	194°	228°
	Différence	34		34	
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	53°	40°	66°	53°
	Différence	-13		-13	
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	239°	260°	260°	281°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
Indice de densité	Différence	21		21	
	Indice	0,31	0,33	0,32	0,33
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
Angle de respiration	Différence	0,02		0,01	
	Angle en °	35°	35°	35°	35°
Synthèse	< seuil de 90°	Oui	Oui	Oui	Oui
	Différence	0		0	
Nombre de seuils dépassés	Différence	3	3	3	3
	Différence	0		0	

Tableau 30. Indices effets cumulés depuis Maucourt (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)

Photomontage 5. Depuis la sortie ouest de Maucourt sur la RD39 (exemple depuis le sud)

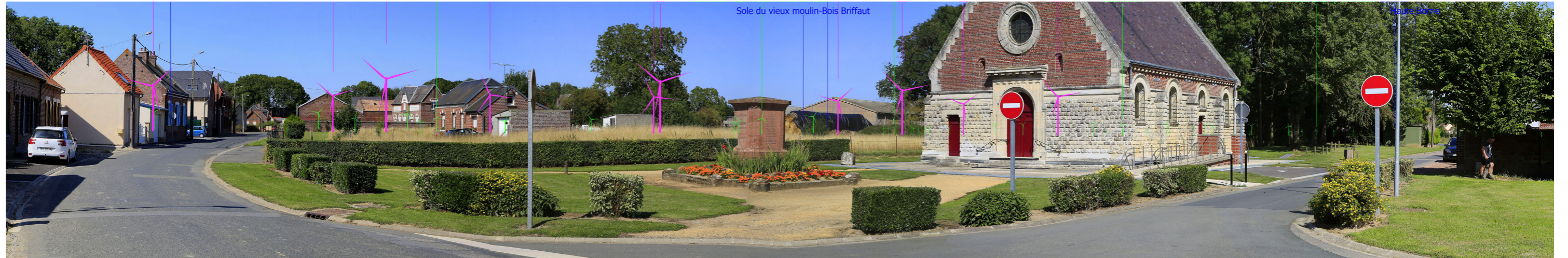


Photomontage du projet - panorama à 90° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 90° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Se reporter au carnet de photomontage pour la perception terrain du projet dans un angle de 45°

Photomontage 6. Depuis la place de l'église de Maucourt (exemple en coeur de bourg)

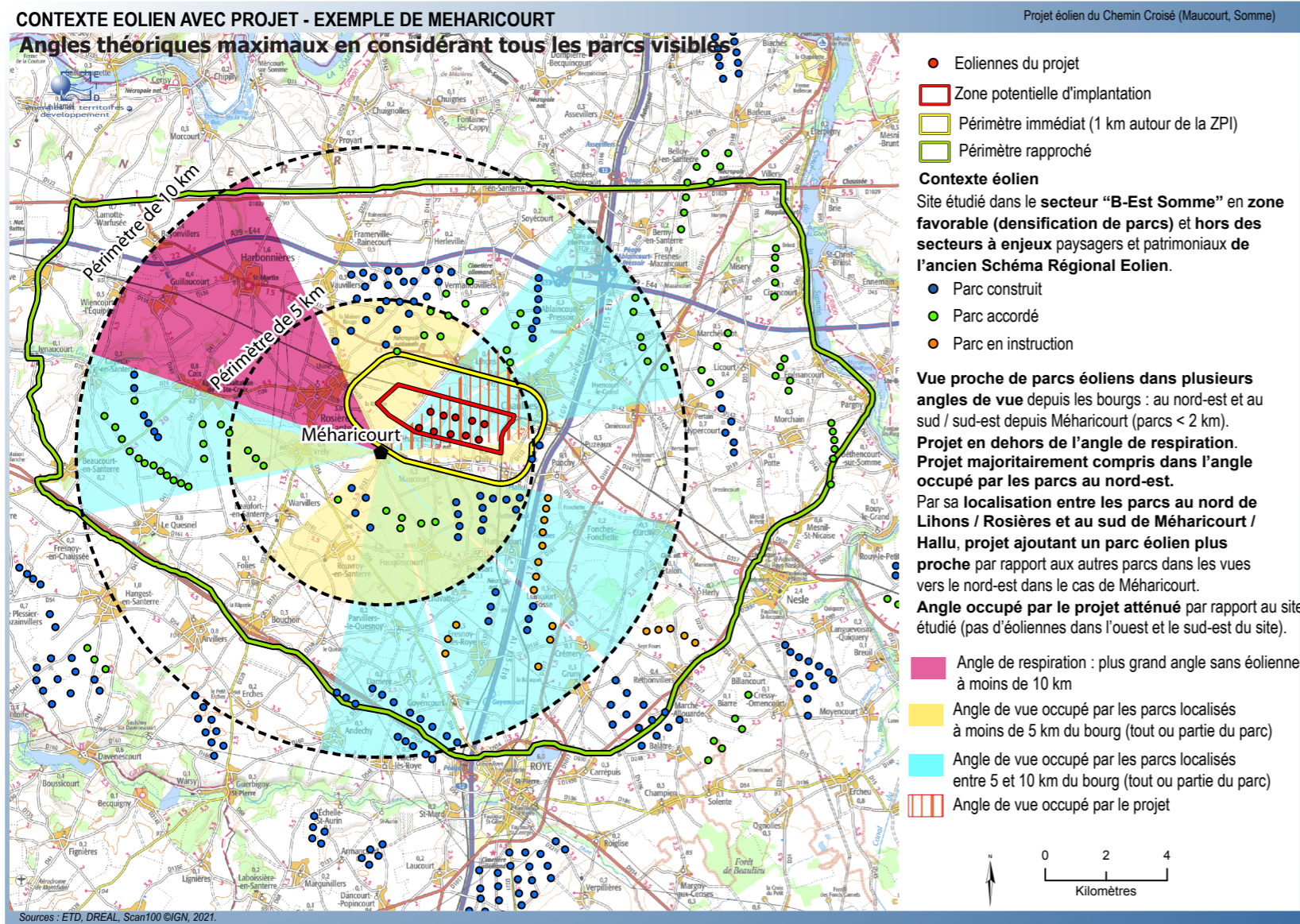


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° été et hiver (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Se reporter au carnet de photomontage pour la perception terrain du projet dans un angle de 45°

Vues depuis l'habitat proche du plateau : bourg de Méharicourt au sud-ouest



Carte 77. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Méharicourt

Le bourg de Méharicourt est localisé à environ 1 km au sud-ouest du projet. Dans le **coeur de bourg**, des perceptions des **éoliennes du projet** sont **possibles**. Elles sont cependant **limitées par la présence du bâti qui crée un premier plan** (photomontage 3 et 62). Les **perceptions les plus proches** s'organisent depuis les **habitations en limite nord et est du bourg** et sont illustrées par les photomontages 63, 2 et 2bis. Des vues proches concernent aussi les **accès au bourg** depuis la route RD39 à l'est (photomontages 2bis et 5) et au nord-ouest (photomontage 1), et depuis la RD131 au sud et au nord (photomontage 2). Le projet n'est pas dans l'axe de ces routes dans lequel s'inscrit le bourg de Méharicourt.

La carte ci-contre localise le projet et les autres parcs autour du bourg de Méharicourt. Elle est complétée par le tableau de calculs d'indices effets cumulés. La **méthodologie** définit que le dépassement d'au-moins deux des seuils indique une **saturation visuelle potentielle**, ce qui est donc le cas au vu des résultats (**les trois seuils étant dépassés : l'indice d'occupation, l'indice de densité, l'angle de respiration**). Cependant, les calculs montrent que ces **seuils sont déjà dépassés en l'absence du projet**. Les photomontages à 360° informent que les parcs éoliens plus lointains ne sont pas tous visibles, les résultats théoriques des indices sont donc à nuancer.

L'**espace de respiration** (plus grand angle continu sans éoliennes) est **conservé** (avec et sans les parcs en instruction).

L'indice de densité augmente de 0.03 avec le projet (avec et sans les parcs en instruction). Les photomontages 1 et 2 bis réalisés à 360° illustrent la perception de parcs proches à lointains, qui occupent la vue vers le nord et le nord-est (les parcs Nord Rosières, les Rosières, Sole du vieux moulin / Bois Briffaut), vers l'est (Haute Borne...) et vers le sud (Haute Borne, Côte Noire, Santerre, Bois Madame). Vers l'ouest les parcs plus lointains sont peu visibles.

Le projet se lit sur le plateau, en avant-plan des deux éoliennes de la Haute Borne, des parcs Sole du vieux moulin / Bois Briffaut, Ablaincourt plus lointains. Il s'inscrit dans une vue déjà occupée par l'éolien en créant des éoliennes plus proches vers le nord-est. En effet **l'angle ajouté par le projet correspond à la somme des angles entre ces parcs et non à l'ajout d'un nouvel angle supplémentaire en extension de l'angle éolien existant** (augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon de 6° avec et sans les parcs en instruction). Il augmente cependant l'effet d'encerclement du bourg en créant des éoliennes plus proches vers le nord depuis un bourg ayant déjà des parcs proches dans d'autres axes visuels. Cet effet d'encerclement est cependant moins marqué que pour les bourgs de Maucourt, Chilly et Hallu par la présence d'espaces libres d'éoliennes au nord-ouest et au sud-ouest de Méharicourt.

Dans les vues dégagées depuis les accès au bourg et depuis les habitations en limite nord et est du bourg, la **géométrie** du projet est **lisible, en deux lignes** de 5 éoliennes orientées est/ouest. Le photomontage 1 réalisé dans l'axe de l'alignement est/ouest du projet illustre la cohérence du projet avec le parc de la Haute Borne qu'il étend à l'ouest.

L'**impact** est **atténué par rapport aux sensibilités de l'état initial** (recul du projet vers le nord, emprise du projet diminuée par rapport au site étudié, pas d'éoliennes dans l'ouest du site au nord de Méharicourt).

Bourg		Méharicourt			
Périmètre d'étude		immédiat			
Localisation par rapport au projet		1,5 km			
Distance du point de calcul à l'éolienne la plus proche		1,5 km			
		Avec les parcs construits accordés		Avec les parcs construits accordés et en instruction	
		SANS le projet	AVEC le projet	SANS le projet	AVEC le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	184°	217°	184°	217°
	Différence		33		33
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	60°	33°	63°	36°
	Différence		-27		-27
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	244°	250°	247°	253°
	> seuil de 120°	Oui	Oui	Oui	Oui
Indice de densité	Différence		6		6
	Indice	0,27	0,30	0,27	0,30
	> seuil de 0,1	Oui	Oui	Oui	Oui
Angle de respiration	Différence		0,03		0,03
	Angle en °	50°	50°	50°	50°
	< seuil de 90°	Oui	Oui	Oui	Oui
Synthèse	Différence		0		0
	Nombre de seuils dépassés	3	3	3	3
		Différence	0		0

Tableau 31. Indices effets cumulés depuis Méharicourt (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)